

*Aménager le temps scolaire en sixième et en cinquième*

## Pour que le LEGO® ne devienne pas un casse-tête

*Aménager le temps scolaire, c'est parfois nécessaire. Lorsque les changements répondent à de réels problèmes, lorsque les solutions restent pragmatiques et que la communication accompagne leur élaboration comme leur mise en place, bref, lorsque tout le monde y gagne, on ne perd pas son temps à modifier le temps. Le collège vendéen de Moutiers-les-Mauxfaits en a fait l'expérience. Échanger est allé voir sur place.*

---

**Collège Corentin-Riou, Moutiers-les-Mauxfaits [85]**

Propos recueillis par D. Grégoire auprès de B. Barré, principal, et de J. Edwards, principale-adjointe

---

**M**ieux organiser le temps scolaire ? C'est ce qui a été fait au collège Corentin-Riou, de Moutiers-les-Mauxfaits, petite commune sud-vendéenne. 490 élèves en moyenne y sont scolarisés, répartis en cinq classes par niveau. L'histoire commence en 2009-2010, dans une période où le collège est en plein chamboulement. De lourds travaux de rénovation compliquent singulièrement la vie quotidienne de l'établissement et toute l'équipe de direction a changé à la rentrée 2009. Lorsque la nouvelle principale-adjointe, Jocelyne Edwards, et le nouveau principal, Bernard Barré, découvrent le collège, ils arrivent avec un œil neuf et observent son fonctionnement. Tous deux font le même constat pour ce qui concerne l'organisation du temps scolaire : on pourrait améliorer l'existant. Comment s'y est-on pris ? *Échanger* a mené l'enquête.

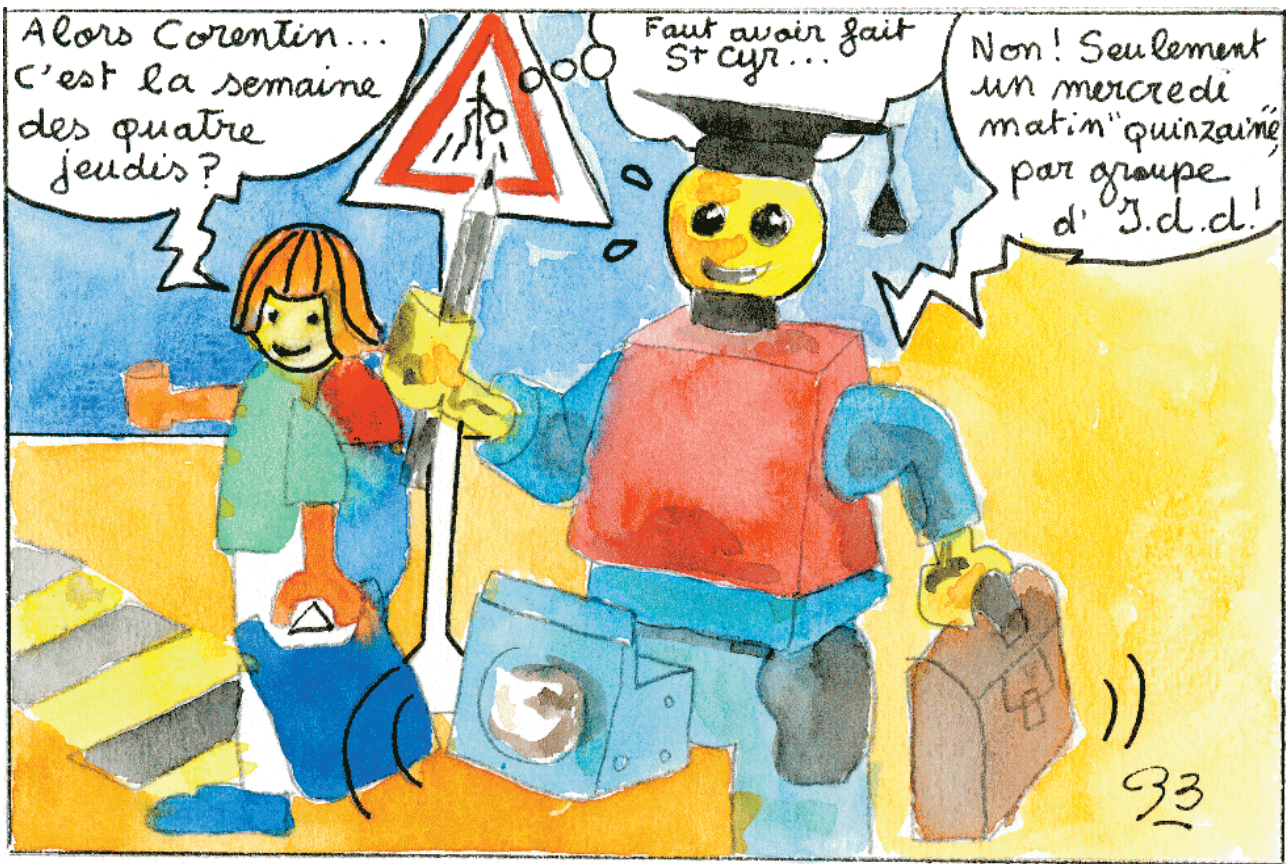
### Question d'équilibre

Pas question de changer pour changer, note avec pragmatisme B. Barré en guise de préambule. Ni caprice ni décision imposée dans l'urgence, le changement doit être une réponse à un problème réel et améliorer le fonctionnement de l'ensemble de la communauté. Ce n'est pas dans la précipitation et dans l'absence de communication qu'on pourra réussir une évolution

structurelle importante. Qu'en était-il donc de la situation préalable ? Une longue habitude, presque une tradition, faisait que les élèves de sixième n'avaient pas cours le mercredi matin. Cet état de fait n'était pas sans poser de problèmes, aussi bien pour le niveau de la sixième que pour celui de la cinquième. Les élèves de sixième n'avaient quasiment aucune heure de permanence dans leur emploi du temps. Impossible de trouver un moment pour réunir les délégués de classe, par exemple, souligne le principal. Et du coup, les élèves se trouvaient complètement démunis en arrivant en cinquième, ne sachant pas comment utiliser ces heures, souvent nombreuses, dans leur emploi du temps. Une sixième pouvait n'avoir aucune heure libre dans la semaine, tandis qu'une cinquième n'avait que trois heures de cours le vendredi. Pas assez "d'heures de perm" d'un côté, trop de l'autre, il y avait sans nul doute mieux à faire.

### Un problème peut en cacher plein d'autres

Le structurel impliquant la pédagogie, d'autres problèmes découlaient de ce déséquilibre. Un second constat confortait l'équipe du collège : ce sont souvent les élèves de cinquième qui posent le plus de problèmes de vie scolaire. Autant les encadrer au mieux et limiter tant que faire se peut ce temps plus ou moins vacant.



Les Assed (Assistants d'Éducation) étaient les premiers à en faire les frais et à déplorer de n'avoir trop souvent qu'une fonction disciplinaire. Ils souhaitent avoir la possibilité d'exercer les missions plus positives que porte leur nom d'assistants d'éducation, pour pouvoir établir un autre mode relationnel avec les élèves. Enfin, troisième problème, le temps manquait en sixième, non seulement pour des heures de permanence, mais aussi pour pouvoir intégrer des temps hors disciplinaires pourtant essentiels à la scolarité, comme le B2i<sup>1</sup> ou l'aide aux élèves et l'accompagnement de leur travail personnel (AATP). Ainsi, les néocollégiens n'avaient pas toujours deux heures réservées à cet accompagnement dans leur emploi du temps. Tous ces constats étaient d'autant plus prégnants que la quasi-majorité des élèves de ce collège rural utilise les transports scolaires et mange à la cantine.

### Une concertation pour un jeu qui en vaut la chandelle

C'est souvent en associant des problèmes différents, dont on ne mesure pas toujours les liens qui existent entre eux, qu'on peut trouver une solution où ils s'annulent mutuellement (au moins en partie...). Partant de cette conviction, l'équipe de direction n'attend pas le dernier moment pour mettre le sujet sur la table des discussions. Un aménagement du temps scolaire implique tous les membres de la communauté scolaire.

Faire venir les sixièmes au collège le mercredi matin ? C'est une nécessité que porte l'équipe de direction, mais le volontarisme n'empêche pas d'être à l'écoute. On en discute donc dès février, et tous les avis sont entendus. Les parents des futurs sixièmes sont informés lors des réunions de présentation du collège. Les enseignants sont partie prenante et leur adhésion est nécessaire. Elle le sera car ils sont les premiers à subir les problèmes au quotidien. L'intendance intervient également : il faut pouvoir organiser la restauration scolaire dans la continuité, avec une relative régularité. Il ne s'agit pas de faire une révolution radicale pour le plaisir de tout changer, la liberté du mercredi matin avait aussi son charme pour les petits élèves de sixième. Il ne s'agit pas non plus de mettre en place une belle usine à gaz dans laquelle personne ne se retrouvera, à commencer par des élèves relativement jeunes, qui sortent à peine de l'école primaire. L'équipe de direction, forte de toutes ces données, tourne et retourne le problème dans tous les sens. Emplois du temps en main, Jocelyne Edwards et Bernard Barré ont parfois l'impression de jouer à un jeu qui oscille entre le LEGO® et le casse-tête chinois...

### Eurêka !

Les solutions les plus simples (en théorie) sont souvent les meilleures. Ici, il suffit de couper la poire en deux. La moitié des élèves de sixième et la moitié des cinquièmes viendront un mercredi en cours et seront

libres le mercredi suivant, tandis que les deux autres moitiés seront au collège. Il n'était pas possible, les contraintes d'emploi du temps étant trop lourdes, de faire venir un mercredi la totalité des sixièmes et les cinquièmes la semaine suivante. Les "petits sixièmes" gardent ainsi un mercredi sur deux de libre, les cinquièmes ont droit eux aussi à cette faveur, et tout le monde y gagne pour ce qui est du temps passé dans l'établissement. Cette solution est rendue possible, car les enseignants de français et d'histoire-géographie, qui ont un nombre d'heures de cours hebdomadaires relativement important, ont accepté le fonctionnement. En français, un élève de sixième a par exemple six heures de français une semaine, et seulement quatre heures la semaine suivante. La mise en œuvre a été plus complexe en cinquième, puisque les élèves ont moins d'heures de cours en mathématiques et en français, les deux disciplines concernées. Posé comme ça, cela paraît simple. On mesurera aisément que la constitution des emplois s'en trouve largement complexifiée. Mais à cœur vaillant rien d'impossible, J. Edwards réussit à confectionner une grille d'emplois du temps respectant les critères définis.

### Du temps pour quoi faire ?

Quelles activités programmer le mercredi matin pour être le plus efficace possible ? Cet aménagement du temps scolaire a permis de résoudre un autre problème constaté au collège. En effet, les itinéraires de

découverte (IDD) fonctionnaient en deux sessions, chaque élève participant à deux IDD sur l'année. La première commençait en octobre, la seconde débutait après une interruption de trois semaines et se terminait en mai. Ces longs temps morts ne facilitaient pas la gestion des élèves de cinquième. Maintenant placés le mercredi matin, les IDD se déroulent, une semaine sur deux, sur toute l'année scolaire (voir ci-dessous). Et la troisième heure a été réservée à une heure d'aide au travail personnel (ATP), dont les élèves de cinquième ne bénéficiaient pas auparavant. Et pourtant il y avait de réels besoins, note madame Edwards : la demande ressortait régulièrement dans les conseils de classe, les cinquièmes ont besoin d'un suivi personnalisé.

### Le mercredi des cinquièmes

Concrètement, un mercredi matin sur deux, les élèves de cinquième ne se retrouvent pas par classes mais par groupes d'IDD. Pour faciliter le fonctionnement et ne pas trop perturber les élèves par d'incessants changements, ceux-ci sont regroupés toute la matinée en groupes d'IDD, y compris pour l'heure d'accompagnement au travail personnel. Cet accompagnement est facilité dans la mesure où les effectifs sont allégés, puisque six groupes sont constitués le mercredi matin, d'une vingtaine d'élèves chacun, pour un équivalent de cinq classes de cinquième. Ceci est rendu possible car l'équipe du collège a décidé de consacrer les IDD aux

### Un menu à la carte

Voici un extrait du document explicatif donné, en début d'année, aux parents des élèves de cinquième. Le contenu de chaque IDD y est explicité, et les horaires hebdomadaires réglementaires sont rappelés. Les choix opérés par l'établissement sont également présentés :

Nous avons fait les choix suivants :

- Ajout d'une demi-heure hebdomadaire en mathématiques
- Alternance des deux heures d'itinéraire de découverte un mercredi sur deux
- Ajout d'une heure par quinzaine d'aide au travail personnel

soit un total hebdomadaire de vingt-cinq heures en moyenne, avec un mercredi sur deux libéré. Le mercredi occupé, les élèves auront deux heures d'IDD et une heure d'ATP. Les six groupes d'IDD seront constitués en tenant compte des choix des élèves, qui doivent s'inscrire aux projets en complétant le document ci-dessous pour le lundi 13 septembre.

Chaque élève doit choisir quatre thèmes qu'il numérote par ordre de priorité (1, 2, 3, 4), deux en semaine paire et deux en semaine impaire.

Semaine paire		Semaine impaire	
Initiation à la sculpture		Initiation à la sculpture	
Voyage en Grèce		Hercule Poirot	
Au fil des légendes		Manger ?	

Chaque élève participera à deux itinéraires de découverte pendant l'année scolaire, du 22 septembre 2010 au 2 février 2011 et du 9 février au 22 juin 2011.

À partir du 22 septembre également, et avec la même alternance, les élèves auront une heure d'aide au travail personnel encadrée par un professeur.



cinquièmes, les quatrièmes n'en ont pas. Cet éclatement du groupe-classe est une réalité inédite pour les enseignants qui encadrent les heures d'ATP : ils se retrouvent avec des élèves provenant de classes différentes, qu'ils n'ont pas nécessairement en cours. *Échanger* se fera l'écho de cette expérience dans un prochain article, cette fois-ci intégré au dossier de l'accompagnement personnalisé.

## Le mercredi des sixièmes

Grâce au nouveau dispositif, chaque classe a bien ses deux heures d'AATP. Pour chaque classe, quatre personnes sont impliquées dans les heures d'accompagnement. Toutes ne sont pas mobilisées à chaque séance, mais elles peuvent intervenir en cas de besoin. C'est en particulier le cas pour l'enseignante documentaliste, qui peut enfin disposer d'un créneau pour l'initiation à

la recherche documentaire et à l'utilisation des outils informatiques, entre autres. Deux enseignants de la classe, dont le professeur principal, font également partie de l'équipe, auxquels s'ajoute un assistant d'éducation. Il s'agit toujours du même pour une classe donnée, de manière à créer un lien avec les élèves. Et ça marche : nous en reparlerons dans le prochain article évoqué plus haut. Avantages et inconvénients d'un tel dispositif sont explicités dans le compte rendu consacré à la mise en place de cet accompagnement : "[Il] a l'avantage de permettre l'accueil de groupes moins nombreux ou d'intervenir à deux. Il a l'inconvénient d'être complexe alors que l'élève doit sentir une continuité logique en AATP : il est donc essentiel que les professeurs principaux coordonnent les séances et que les informations circulent entre les différents intervenants. Si la composition des groupes n'est pas figée (on peut imaginer de travailler à deux avec toute la classe, ou que l'enseignant accueille un tiers des élèves et l'Assed les deux-tiers restants, ou la proportion inverse...), il est important que les absents éventuels soient scrupuleusement relevés."

## Rester vigilants

Ce n'est pas sans inquiétudes que l'équipe du collège a mis en place ce nouveau dispositif. Les parents allaient-ils adhérer au projet ? Allaient-ils envoyer leurs enfants scolarisés en cinquième pour deux heures d'IDD et une heure d'ATP ? Les faits sont là : il n'y a pas d'absentéisme plus important le mercredi matin. De la même manière, les réactions ont été positives pour ce qui concerne les parents des élèves de sixième. La communication – en amont dans les réunions avec les parents des CM2 et en début d'année scolaire pour les nouveaux sixièmes – a porté ses fruits. Tout le monde a compris que ce temps supplémentaire de présence, un mercredi sur deux, avait de nombreux avantages. Ceci dit, il faut rester vigilant, note l'équipe de direction. La question se pose notamment pour l'utilisation de l'heure d'ATP des cinquièmes, dont la mise en œuvre n'est pas simple. Rien n'est jamais parfait et des aménagements seront sans doute à envisager. Là encore, il s'agit d'être à l'écoute des éventuels problèmes pour que la réponse apportée facilite la vie de tous et permette de gagner en efficacité. Suite au prochain épisode, donc. □

1. Le brevet informatique et internet (B2i) affirme la nécessité de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, le mettra à même de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements, et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations. Dans toutes les disciplines et en diverses circonstances, les élèves recourent aux technologies de l'information et de la communication qui sont des outils au service des activités. L'obtention du B2i valide les compétences acquises au cours de ces activités. [Source : <http://eduscol.education.fr/cid46073/b2i.html>].